



Menace de huissier pour credit de mon fils

Par **evelyne1955**, le **16/05/2009** à **16:57**

Bonjour,

il y a 15 ans mon fils a contracte un credit a franfinance (reserve d'argent)

a l'epoque il a donne l'adresse de notre domicile car il vivait chez nous

etant parti a l'etrange je m'occupait de son compte bancaire ou le prelevement de ce credit etait preleve

ne pouvant + assure ses prelevements j'ai demande conseil a la banque qui ma conseille de refuse le courrier en signalant qu'il ne residait + a cette adresse

la banque elle envoie les courriers a sa nouvelle adresse

il y a quelques jours un coup de telephone de franfinance demandant a parle a mon fils je leur ai dit qu'il ne residait + ici

je me suis propose de donne sa nouvelle adresse et son telephone mais la personne na rien voulu savoir et ma dis que si mon fils ne l'appelait pas et ne regularisait pas sa situation c'est nous qui serions saisie car c'est notre adresse

est ce qu'ils ont le droit et quoi faire

je vous remercie par avance

Par **superve**, le **20/05/2009** à **12:16**

bonjour

Si vous n'êtes pas cosignataire du contrat de prêt vous n'avez absolument rien à craindre.

De plus, de telles menaces de saisie sont absolument illicites et sans fondement.

Lors de leur prochain appel, n'hésitez pas à les menacer de déposer plainte, vous n'êtes pas

leur débiteur et vous n'avez pas à subir leurs appels et menaces.

Vous pouvez également leur adresser un courrier recommandé en ce sens, s'ils persistent à vous appeler n'hésitez pas à déposer plainte.

Bien cordialement.